Programme de formation

VSME : DÉCOUVERTE

Les normes volontaires pour les petites et moyennes entreprises non cotées (VSME) constituent une réponse simplifiée et pragmatique aux besoins de reporting de durabilité des PME européennes. Développées par l'EFRAG et finalisées en décembre 2024, ces normes offrent un cadre standardisé mais volontaire qui permet aux PME de répondre efficacement aux demandes croissantes de données ESG de leurs partenaires commerciaux, des banques et des investisseurs.

Notre formation d'une journée vise à fournir une compréhension approfondie du cadre normatif VSME et de ses implications pratiques pour les PME. Elle s'articule autour de deux séquences principales :

1. Le matin sera consacré à l'exploration du cadre normatif VSME. Nous retracerons l'évolution du reporting extra-financier qui a mené au standard VSME, en positionnant ce dernier par rapport à la CSRD (directive européenne du reporting de la durabilité). Nous examinerons en détail les deux modules du VSME (Module de base et Module complet), leur structuration et leur utilisation stratégique.
2. L'après-midi se concentrera sur la mise en œuvre pratique du VSME, appliqué au contexte des PME. Nous découvrirons l’ensemble des ateliers pratiques, des analyses internes et les différents types de recensement à réaliser afin de poser le socle structurel du reporting. Puis nous réaliserons deux ateliers pratiques portant sur des éléments constitutifs de ce socle : une cartographie de la chaîne de valeur et une analyse des risques physiques climatiques.

Ce déroulé permettra aux participants de comprendre l’ensemble du standard et ses objectifs stratégiques pour les PME, de découvrir la méthodologie de mise en œuvre du VSME, puis d’appliquer directement ces connaissances à un cas concret de PME.

Tout au long de la journée, des quiz réguliers permettront aux participants d'évaluer leur progression et de consolider leurs acquis.

Cette formation s'adresse à tous les professionnels impliqués dans les démarches RSE et développement durable des PME, qu'ils soient débutants ou qu'ils souhaitent approfondir leurs connaissances sur les normes VSME. Aucun prérequis particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation.

À l'issue de cette journée, les participants auront acquis une compréhension solide du standard VSME, de ses enjeux spécifiques aux PME et de ses implications pratiques pour leur organisation.

|  |
| --- |
| **Objectifs détaillés** |
| Séquence 1 : La norme VSME – Cadre et structure modulaire* Comprendre le contexte européen et les objectifs du standard VSME
* Savoir positionner le VSME par rapport à la CSRD et aux autres standards
* Connaître la structure à deux modules du VSME
	+ Connaître les 11 publications obligatoires du module de base
	+ Découvrir les 9 publications optionnelles du module complet
* Appréhender le principe "si applicable" et le concept de double matérialité
* Découvrir l'écosystème digital VSME (template Excel, plateforme en ligne, taxonomie XBRL)

Séquence 2 : Application pratique de la durabilité en contexte PME* Découvrir la méthodologie de mise en œuvre du VSME
* Comprendre les analyses internes, les recensements et les collectes de données à mener en amont
* 1ère mise en situation : cartographier sa chaîne de valeur
* 2ème mise en situation : analyser ses risques physiques climatiques
* Les outils opérationnels à utiliser pour son reporting de durabilité
* Communication sur la durabilité et relations avec les parties prenantes
 |
| **Type d’action** |
| La catégorie prévue à l’article L.6313-1 est : Action de formation |
| **Public visé** |
| Toute personne impliquée dans une démarche RSE/développement durable. |
| **Prérequis** |
| Aucun prérequis |
| **Durée de la formation** |
| **Durée totale de la formation :**7 heures**Rythme de la formation :**La formation proposée est conçue pour durer 1 jour, soit 7 heures.Le rythme proposé de la formation est d’une journée complète. |
| **Tarif** |
| Cette formation est dispensée pour un coût de 600 HT/ stagiaire pour un maximum de 10 personnes. Ou un tarif de 5 000 HT / groupe. |

|  |
| --- |
| **Modalités et délais d’accès** |
| **Modalités d’accès** :* La prise de contact avec l’agence s’effectue par téléphone ou par email : formation@agence-odds.fr, +33 (0)9 86 12 02 64
* Agence Odds conviendra avec vous d’une date de formation adaptée à vos préférences.
* L’inscription est réputée acquise lorsque la convention est signée et l’acompte reçu.

**Délai d’accès** :Les délais d’accès à l’action sont de 72h. |
| **Moyens pédagogiques, techniques et d’encadrement** |
| 1 - Méthodes et outils pédagogiques**Méthodes pédagogiques :**La méthode s’appuie sur l’alternance entre des apports des connaissances et des ateliers pratiques pendant lesquels les participants appliquent la méthodologie à leur entreprise.**Supports pédagogiques :*** Le support numérique de la formation sera envoyé par courriel à tous les participants en amont de la formation.
* Les supports pour réaliser les cas pratiques en groupe et les questionnaires d’évaluation de connaissances seront accessibles en ligne.

**Accessibilité** : L'organisme de formation Agence Odds met tout en œuvre afin de pouvoir accueillir dans ses formations toute personne intéressée et quelle que soit sa situation. L’agence étudie au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui souhaitent s’inscrire à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d’un handicap.2 - Éléments matériels de la formation**Salle de formation** : Une salle de formation assez grande pour accueillir tous les participants devra être mise à disposition par l’entreprise bénéficiaire, ainsi qu’un vidéoprojecteur.La salle devra disposer de prises, d’une connexion wifi, de tables et de chaises en nombre suffisant pour tout le groupe.Si besoin, l’agence peut mettre à disposition une salle, sous réserve du nombre de personnes. **Support** :Le formateur s’appuiera sur un diaporama vidéoprojeté. 3 - Compétences des formateursLa formation sera assurée par **Stéphane Bouquet**, consultant ESG et ingénieur agronome, délivrant des prestations de conseil en stratégie de durabilité des entreprises et RSE. Il est le directeur de l’Agence Odds. Il est formé à la CSRD et B Leader, ce qui lui permet d’accompagner les entreprises dans la construction de leur stratégie ESG. Stéphane Bouquet dispense des formations sur la CSRD et sur les achats responsables. Lui portera appui **Céline DUBREUIL**, ingénieure agronome délivrant des prestations de conseil en stratégie de durabilité des entreprises autour des enjeux climatiques. Elle est manager RSE au sein de l’Agence Odds. Elle est formée à la méthode Bilan Carbone et à la démarche ACT. Céline DUBREUIL dispense des formations sur le carbone / Bilan Carbone® / Changements climatiques.Lui portera appui **Juliette Schmid**, consultante ESG, titulaire d'un Master en droit environnemental et d'un Master en gouvernance environnementale et sociétale (Faculté de droit Aix Marseille, European law school, Maastricht, et à la Faculty of law, Glasgow). Forte de 5 ans d'expérience, elle dispose de l'expérience de la mise en place de la CSRD au sein d'ETI : analyse de double matérialité, définition et cotation des IROs, analyse d'écarts et collecte des points de données. Formée au droit environnemental, à la méthode Bilan carbone et aux enjeux de la transition climatique, Juliette Schmid dispense des formations sur la directive CSRD et le standard VSME.Lui portera appui **Luc Girard**, ancien Directeur Financier de grands groupes, délivrant des prestations en stratégie de durabilité des entreprises et plus particulièrement en finances durables. Il est formé à la CSRD par la DFCG et dispense des formations sur la CSRD, la Taxonomie et le devoir de vigilance. |
| **Suivi et évaluation** |
| * Feuilles d'émargement par demi-journée
* Quiz d'évaluation des connaissances en début et fin de chaque séquence
* Évaluation pratique à travers la réalisation d'un cas concret
* Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid (3 mois après la formation)
 |
| **Contenu de la formation**  |
| Séquence 1 : Le cadre normatif VSME - Structure et écosystème3,5 heures1.1. Introduction et tour de table* Attentes des participants
* Présentation des enjeux de la journée

1.2. Contexte européen de la durabilité* Genèse des normes : SME Relief Package, attentes de la Commission européenne
* Cadre réglementaire européen sur la durabilité : CSRD et le VSME, articulation avec d’autres réglementations générales et sectorielles (taxonomie verte, devoir de vigilance, RDUE, XXX)
* Comparatif international : VSME vs. CSRD, DPEF, IFRS for SMEs, GRI standards

1.3. Architecture du standard VSME et ses deux modules* Structure simplifiée à deux modules au choix
* Principes clés et implicites
	+ Abandon de l’analyse de double matérialité : opportunité et vigilance
	+ Application du principe « si applicable » : cas concrets
* Les 11 publications obligatoires du module de base (45 min)
	+ Présentation systématique, exemples par secteur
	+ Discussion : limites, points de vigilance, articulation “si applicable”
* Les 9 publications optionnelles du module compréhensif (30 min)
	+ Qu’apportent-elles en plus et quand les utiliser ?
	+ Cas d’entreprise en croissance, attentes du marché ou banques

1.4. Écosystème digital du VSME* Présentation du template Excel EFRAG : structure, avantages, limites
* Présentation de la taxonomie XBRL et convertisseur : pourquoi, comment, bénéfices attendus
* Plateformes en ligne prévues, stratégie d’intégration (vers une automatisation des reportings)
* Vision rapide des tendances numériques (interopérabilité, futurs modules/outils)

1.5. Stratégie d’adoption et ROI pour les PME (25 min)* Critères de choix entre les modules
* Bénéfices attendus : gain de temps, accès au financement, structuration interne de la RSE, différenciation commerciale, attentes des parties prenantes
* Stratégies de déploiement interne : gouvernance et responsabilités, calendrier projet, suivi des indicateurs et reporting annuels

1.6. Questions/Réponses interactivesSéquence 2 : Application pratique de la durabilité en contexte PME3,5 heures2.1. Définir le socle structurel nécessaire au reporting VSME * Présentation de la liste des analyses internes, des cartographies et des recensements à réaliser
* Organisation du process de collecte de données (documentation, justification, contrôles internes)

2.2. Atelier cartographie de la chaîne de valeur (40 min)* Répartition en groupes sectoriels
* Restitution collective

2.3. Atelier analyse des risques physiques climatiques (40 min)* Répartition en groupes sectoriels
* Restitution collective

2.4. Prise en main du template Excel du reporting VSME (40 min)* Remplissage collectif ou en sous-groupes d’une fraction du template
* Présentation de la logique de validation automatique
* Brève présentation : conversion XBRL, visualisation d’une plateforme en ligne si possible (ou vidéo)

2.6. Communication & parties prenantes (20 min)* Adapter le reporting selon ses destinataires (investisseurs, banques, clients, etc)
* Exemples de valorisation du VSME dans ses relations commerciales et son accès au crédit
* Dialoguer sur les attentes et évolutions à venir des parties prenantes

2.7. Synthèse, FAQ et perspectives (10 min)* Les actualités et les évolutions attendues du VSME (calendrier européen, prochaines étapes)
* Réponses aux questions, partage de ressources complémentaires

Debrief |
|  |